



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°27/2012 DU 9 MAI 2012

Approuvant la prise en charge de l'abonnement et des frais de consommation afférent aux compteurs électriques de l'éclairage public de l'Avenue du Général de Gaulle

L'an deux mille douze, le neuf du mois de mai à dix sept heures quinze, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Madame Eliane LECHENE et Monsieur Wilfred POMARE**, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	<b>30 avril 2012</b>
Date d'affichage :	<b>30 avril 2012</b>

#### Résultats des votes

Pour	<b>23</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**15 mai 2012**

Affichage de la présente délibération le :

**21 MAI 2012**

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	<i>William TICCHI</i>
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth		X	
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest	X		
15	PROKOP Alban	X		
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
22	TAPUTU Karine		X	<i>Viora TANERPAU</i>
23	TAURAA Stéphanie		X	<i>Mairai SUN</i>
24	TAVAE Imelda	X		
25	DU SOUICH Audrey		X	<i>Georges PUCHON</i>
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama		X	
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		<b>19</b>	<b>14</b>	<b>4</b>

# DELIBERATION N°27/2012 DU 09 MAI 2012

**Approuvant la prise en charge de l'abonnement et des frais de consommation afférent aux compteurs électriques de l'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle.**

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**

**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 56/91 du 19 décembre 1991 relative au taux de taxation sur les panneaux-réclames, enseignes et affiches sur la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°125/2011 du 21 décembre 2011 modifiée autorisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae ;
- VU la convention organisant le transfert de l'exploitation de l'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle à la commune de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09 mai 2012

<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	
VOTANTS	<b>23</b>
POUR	<b>23</b>
CONTRE	<b>0</b>
ABSTENTION	<b>0</b>

## ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le maire est autorisé à signer les contrats d'abonnements pour chaque compteur électrique alimentant le réseau d'éclairage public de l'avenue du Général de Gaulle dans le cadre du transfert de l'exploitation de ce réseau entre la Polynésie française et la commune de Pirae.

Sont concernés les contrats suivants :

Référence technique	N° contrat	Puissance souscrite	Lieu
608H141	01-2004-005875	19,8 kVA	Face au CEP (comsup)
629BA00	01-1991-009516	26,4 kVA	Face à l'Hôpital Jean Prince
634FD61	01-1991-009517	11,4 kVA	Carrefour Princesse Heiata

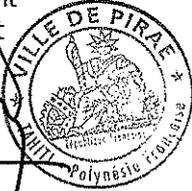
**Article 2** : Les frais d'abonnement et de consommation de ces compteurs électriques sont pris en charge par le budget principal de la commune et imputés à l'article 60 612.

**Article 3** : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

### Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent  
Le Premier adjoint

  
Mairai SUN



Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le 16 MAI 2012

et publication du 21 MAI 2012

Le Maire,

  
Béatrice VERNAUDON

